RÉSUMÉ

1. Pour le Pérou, le commerce international constitue un instrument fondamental de promotion du développement économique et social, qui permet de combler les disparités existantes et de réduire l'informalité dans l'économie. À ce titre, au cours de la période considérée, le pays s'est efforcé de mettre en œuvre des politiques économiques et commerciales inclusives et durables. Depuis 2019, l'orientation générale de la politique commerciale n'a pas connu de changements substantiels. Le Pérou applique un régime commercial et d'investissement relativement ouvert, ce qui a facilité son intégration dans le commerce international; ainsi, la part de ses exportations et importations de marchandises et de services dans le PIB est passée de 45% en 2019 à 51% en 2025.

2. La solidité de l'environnement macroéconomique du Pérou a joué un rôle essentiel dans les résultats économiques du pays et dans son intégration sur les marchés internationaux. Entre 2019 et 2025, le Pérou, économie à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (dont le PIB par habitant s'élevait à 9 661 USD en 2025), a enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 1,7%, soutenue principalement par les activités extractives, axées pour la plupart sur l'exportation. Au cours de la période considérée, l'économie péruvienne a fait preuve de résilience face à différents chocs extérieurs, tels que la pandémie, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et les phénomènes associés aux changements climatiques. Dans ce contexte, la politique monétaire a contribué à préserver la stabilité macroéconomique en maintenant, dans une large mesure, l'inflation dans sa fourchette cible. Par ailleurs, l'accumulation de réserves internationales témoigne de la solidité des fondements monétaires de l'économie. En outre, malgré les effets de la pandémie, le secteur financier a affiché de bons résultats. Les actifs ont progressé à un taux annuel moyen de 5,3%. En parallèle, les crédits en devises ont diminué, ce qui a contribué à réduire le degré de dollarisation de l'économie péruvienne et a renforcé la résilience du secteur face aux risques de change.

3. Néanmoins, la situation budgétaire du Pérou s'est détériorée depuis 2022. Cela semble être lié à l'assiette fiscale réduite du pays, à l'existence d'incitations fiscales, à la situation financière des entreprises d'État, en particulier PETROPERÚ, au fonctionnement du Fonds de stabilisation des prix des carburants et aux défaillances en matière de marchés publics. En outre, plusieurs lois ayant une incidence négative sur les comptes publics ont été approuvées, notamment certaines décisions qui ont été adoptées indépendamment des restrictions budgétaires prévues dans le cadre constitutionnel. En conséquence, la discipline budgétaire subit des pressions plus importantes à mesure que l'écart entre recettes et dépenses publiques se creuse. Cette situation pose un défi de taille car elle complique le respect des règles budgétaires, qui ont toujours constitué un pilier de la stabilité macroéconomique du Pérou.

4. Malgré de bons indicateurs macroéconomiques, des défis structurels et sociaux de taille subsistent. Entre 2019 et 2025, la pauvreté est passée de 20,2% à 25,7%, mais les inégalités ont légèrement diminué, le coefficient de Gini étant en effet tombé de 0,415 à 0,401. Par ailleurs, le travail informel, qui représente plus de 70% de l'emploi total et touche en particulier les femmes, demeure l'un des principaux obstacles au développement. Outre ses effets sur la productivité et la protection sociale, l'informalité restreint l'assiette fiscale et, par conséquent, la capacité de recouvrement de l'État, ce qui, en définitive, soustrait des ressources qui pourraient être investies dans les infrastructures, les services publics et les programmes sociaux. Par ailleurs, le développement n'a pas été le même dans toutes les régions: sur la côte, des activités de production modernes et compétitives, axées sur l'exportation et soutenues par des infrastructures et une connectivité numérique, se sont développées; en revanche, dans la sierra et les zones forestières, les entreprises, dotées d'une structure de production de subsistance à faible valeur ajoutée, restent encore relativement isolées et négligées.

5. Bien que l'un des objectifs de politique commerciale du Pérou consiste à promouvoir la diversification des exportations, celles-ci restent très concentrées sur les produits primaires. En effet, entre 2019 et 2024, la concentration des produits exportés a connu une augmentation d'environ 17%. En témoigne le fait que les produits miniers, y compris les minéraux et les métaux précieux, et les produits agricoles tels que les myrtilles et les avocats représentaient, ensemble, 71,5% des exportations en 2019 et 77% en 2025. Plus précisément, la part des produits miniers est passée de 60,1% à 64,8% du total des exportations, tandis que celle des produits agricoles est passée de 11,4% à 12,2%. Cette situation rend le pays plus vulnérable aux variations des prix internationaux, en particulier de ceux des minéraux tels que le cuivre et l'or, qui sont les principaux produits d'exportation. La part des services dans les exportations du Pérou reste limitée, bien que la

contribution de ce secteur au PIB ait atteint 50,6% en 2025. Les services touristiques restent les principaux services exportés par le pays et sa troisième source de devises. Dans ce contexte, le Pérou a lancé, en 2026, une politique de ciel ouvert visant à promouvoir ce secteur. Les importations du pays ne sont pas non plus très diversifiées puisqu'elles sont composées à 77,7% de biens intermédiaires et de biens d'équipement, en particulier de machines, d'intrants minéraux et de produits chimiques. De fait, certains de ces produits à plus forte valeur ajoutée concentrent les déficits commerciaux nets les plus élevés du pays, lesquels ont continué de se creuser ces dernières années selon l'indice de spécialisation commerciale. De même, les importations et exportations de marchandises sont concentrées sur un nombre de marchés réduit, principalement la Chine, les États-Unis et l'Union européenne, par ordre d'importance.

6. Le Pérou continue d'approfondir son intégration commerciale en élargissant et en renforçant son réseau d'accords commerciaux, un axe fondamental de sa stratégie d'intégration internationale. Au cours de la période considérée, les accords conclus par le pays avec l'Australie, le Guatemala et le Royaume-Uni sont entrés en vigueur, de même que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord entre l'Alliance du Pacifique et Singapour, ce qui a permis d'étendre l'accès préférentiel des exportations péruviennes à de nouveaux marchés. En outre, la relation commerciale avec l'Asie s'est renforcée grâce à l'ouverture de nouvelles routes maritimes, notamment avec le port de Chancay, un nouveau port polyvalent qui est entré en service en 2025.

7. Parmi les différents facteurs qui déterminent la structure des coûts commerciaux, la logistique interne occupe une place importante. Au Pérou, ces coûts restent relativement élevés en raison de l'utilisation prépondérante des transports routiers pour l'acheminement des marchandises jusqu'aux ports. Les facteurs comme les défaillances du réseau routier et la connectivité régionale limitée élèvent les coûts du transport et de la logistique. Ils entravent la compétitivité des exportations, en particulier pour les micro et petites entreprises et les producteurs situés en dehors des principaux centres d'activité économique. Le développement et la modernisation des infrastructures portuaires, ainsi que la libéralisation du transport maritime de cabotage, pourraient contribuer à réduire les coûts, les délais et l'empreinte carbone. Selon l'indice des coûts du commerce de l'OMC, en 2022 (dernières données disponibles), le Pérou se situait dans la moyenne de la région, mais affichait des coûts qui restaient supérieurs d'environ 40% à ceux enregistrés par les quatre plus grandes économies commerçantes au monde.

8. En ce qui concerne l'intégration du Pérou dans le commerce international, la numérisation constitue à la fois un défi et une ressource. Dans ce contexte, le pays participe aux initiatives en lien avec l'économie numérique menées dans le cadre de l'OMC et a adopté les arrangements provisoires visant à mettre en œuvre l'Accord sur le commerce électronique. Bien qu'il ait indiqué qu'en 2026, il avait mis en œuvre 97,1% des engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) par la numérisation des procédures douanières et la création d'un environnement favorable au développement du commerce électronique, des écarts considérables persistent entre les utilisateurs en termes d'accès à Internet et de formation numérique. Ces écarts restreignent la participation de nombreuses entreprises aux chaînes de valeur mondiales, qui sont de plus en plus numérisées. Néanmoins, au cours de la période considérée, le Pérou a pris des mesures pour promouvoir l'inclusion financière et la numérisation des services financiers, en particulier à travers l'utilisation de portefeuilles numériques. Ces initiatives ont contribué à accroître le nombre de transactions financières et la valeur de celles-ci, facilitant ainsi l'accès des micro et petites entreprises et des ménages à faibles revenus aux services financiers.

9. Au cours de la période à l'examen, le Pérou a axé sa politique commerciale sur le renforcement de l'inclusion économique, en encourageant la participation des micro et petites entreprises, des entrepreneuses et des producteurs pratiquant une agriculture familiale. À cet égard, des programmes ont été mis en œuvre afin de faciliter l'internationalisation du pays à travers le financement et la formation. Dans le secteur du tourisme, des initiatives ont été conçues spécifiquement en vue de l'intégration des organisations communautaires. En parallèle, le pays a continué de recourir aux marchés publics pour promouvoir l'inclusion économique; à ce titre, les micro et petites entreprises ont bénéficié de préférences, de marchés réservés (sans obligation de participation) et d'autres facilités visant à favoriser leur participation. En outre, la participation des fournisseurs en fonction de leur emplacement, de même que l'adoption de pratiques durables ou inclusives, ont été encouragées.

10. Le Pérou participe activement au système commercial multilatéral. Il est favorable à la réforme de l'OMC et au rétablissement du mécanisme de règlement des différends. De plus, il participe aux initiatives conjointes relatives aux MPME et à la réglementation intérieure dans le domaine des services, ainsi qu'aux débats sur le commerce et l'environnement. Le pays a accepté l'Accord sur les subventions à la pêche en 2023, il est partie à l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement et il a adopté les arrangements provisoires visant à mettre en œuvre l'Accord sur le commerce électronique. Au cours de la période à l'examen, il a notifié plusieurs mesures commerciales et liées au commerce mais, à la date d'établissement du présent rapport, plusieurs notifications restent en suspens dans des domaines tels que l'agriculture, les licences d'importation et les restrictions quantitatives.

11. La structure du tarif NPF appliqué par le Pérou n'a pas connu de changements substantiels entre 2019 et 2026, comme en témoignent la composition des taux de droits et les moyennes simples. Le Pérou continue d'utiliser le système péruvien de fourchettes de prix (SPFP), qui s'applique au maïs, au riz, au sucre et aux produits laitiers (48 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 10 chiffres) et comprend un droit *ad valorem* ainsi qu'une composante spécifique. En 2026, comme c'était le cas en 2019 (sans tenir compte du SPFP), le tarif NPF est constitué de seulement trois taux (0%, 6% et 11%), dont la répartition reste quasiment inchangée: 70,6% des lignes tarifaires (contre 70,4% en 2019) sont en franchise de droits, 21% (contre 20,8% en 2019) sont assujetties à un taux de 6% et 8,4% (contre 8,8% en 2019) à un taux de 11%. Si l'on tient compte du SPFP, la répartition globale ne change quasiment pas: environ 70% des lignes tarifaires sont assujetties à un taux de 0%, 21% à un taux compris entre 5% et 10%, et 8,4% à un taux compris entre 10% et 15%. Cette stabilité s'illustre également dans le niveau moyen de protection, qui n'a pas changé entre 2019 et 2026: la moyenne simple des droits NPF appliqués est restée à 2,2%; elle était de 2,9% pour les produits agricoles et de 2,1% pour les produits non agricoles. Toujours en tenant compte du SPFP, la moyenne simple pour les produits agricoles a atteint 3,1% en 2026, soit à peine plus que les 3% enregistrés en 2019, ce qui confirme la continuité et la prévisibilité de la politique tarifaire péruvienne.

12. Le SPFP a pour finalité de stabiliser les prix à l'importation, raison pour laquelle la composante spécifique de ce système est modifiée tous les mois en fonction des variations des prix internationaux. Néanmoins, une analyse du SPFP montre qu'il n'existe pas de véritable lien entre les droits calculés au moyen de ce système et les quantités effectivement importées. D'un autre côté, la structure du tarif douanier péruvien fait apparaître un certain échelonnement, ce qui cadre avec les objectifs de politique industrielle axés sur la promotion de la valeur ajoutée. Cependant, malgré les objectifs explicites de stabilisation et de promotion de la valeur ajoutée, le Pérou continue de se spécialiser principalement dans l'exportation de matières premières et de produits de base, ce qui indique que ces mesures ont eu, à ce jour, des effets limités sur la transformation de la structure productive et commerciale du pays.

13. En règle générale, le Pérou impose des prohibitions ou des restrictions à l'importation et à l'exportation au titre de ses engagements internationaux ou pour atteindre d'autres objectifs, comme la protection de la santé publique, la qualité des produits et la sécurité nationale. En ce qui concerne les licences d'importation, le pays a indiqué, dans sa dernière notification au Comité des licences d'importation, présentée en 2018, qu'il n'appliquait pas de régime de licences d'importation et qu'il ne disposait pas de procédure administrative à cet égard.

14. En matière de défense commerciale, le Pérou a actualisé le cadre normatif régissant les mesures antidumping et les mesures compensatoires en y incorporant de nouveaux critères de détermination de l'existence d'un dommage et du lien de causalité et en allongeant les délais pour l'achèvement des enquêtes. En outre, une procédure spécifique a été mise en place pour enquêter sur les pratiques de contournement. Entre 2019 et 2026, le Pérou a ouvert 12 enquêtes antidumping visant des importations en provenance de Chine et imposé 7 mesures définitives pour des produits tels que les tissus en toiles, les fermetures à glissière, les couverts de table et les produits en acier.

15. Le Pérou applique plusieurs mesures d'incitation, essentiellement horizontales, afin de promouvoir l'investissement, l'emploi, l'innovation et l'inclusion. Ces mesures incluent une série de régimes portant octroi d'incitations fiscales, comme les zones économiques spéciales. Il existe également des programmes conçus pour favoriser le développement de certaines régions du pays, tels que les programmes de promotion de l'Amazonie et des hautes régions andines (abrogé en 2020), ou de secteurs spécifiques tels que l'agriculture, au titre de la Loi portant approbation des règles concernant la promotion du secteur agricole (Loi n° 27360) et du Régime spécial de

récupération anticipée de la taxe générale sur les ventes (Loi n° 31110), lesquels offrent des incitations fiscales, y compris aux grands producteurs agricoles. Le Pérou ne semble pas évaluer les résultats de ces programmes et beaucoup d'entre eux ne sont d'ailleurs pas utilisés; il est donc difficile de déterminer leurs coûts et leurs avantages. Ces mesures d'incitation pourraient expliquer en partie la faiblesse des recettes fiscales tirées des droits de douane et autres impôts tels que l'impôt sur le revenu; au premier trimestre de 2026, ces recettes représentaient respectivement 0,1% et 7,4% du PIB.

16. Pour ce qui est de la politique de la concurrence, au cours de la période considérée, le Pérou a promulgué la Loi établissant le contrôle préalable des opérations de concentration d'entreprises, qui est entrée en vigueur en 2021 et a modifié la Loi sur la répression des pratiques anticoncurrentielles dans le but d'accélérer les procédures. Ces réformes visaient à incorporer des mécanismes de prévention permettant de contrôler les concentrations d'entreprises dans tous les secteurs économiques et à simplifier les procédures d'enquête et de sanction en cas de pratique anticoncurrentielle. En vertu du nouveau texte, l'INDECOPI a été habilité à superviser les opérations de concentration dans des secteurs tels que l'énergie, les télécommunications, les services financiers et l'industrie alimentaire. Néanmoins, étant donné que cette loi est entrée en vigueur en 2021, il n'existe pas à ce jour de preuves concluantes permettant d'attribuer les améliorations observables au niveau des indicateurs d'efficacité ou de bien-être des consommateurs à la mise en œuvre de ce régime. La participation de l'État à l'économie reste importante. Il existe de multiples entreprises publiques, dont certaines sont des opérateurs importants sur leurs marchés respectifs, comme celui des hydrocarbures (PETROPERÚ), de la distribution d'électricité et de l'eau potable. Par ailleurs, des monopoles d'État sont maintenus pour des activités spécifiques telles que la collecte, la vente et l'exportation de feuilles de coca, le service postal et les services de navigation aérienne.

17. Au cours de la période considérée, le Pérou a adopté diverses réformes dans le domaine des marchés publics à des fins d'amélioration de l'efficacité. Il a notamment approuvé un mécanisme visant à faciliter la relance des travaux publics paralysés et a modifié le régime au profit d'un modèle fondé sur le principe de l'"optimisation des ressources". Néanmoins, le système reste relativement complexe en raison de l'existence d'un régime général prévoyant des exceptions, et de divers régimes spéciaux. En outre, un problème structurel lié à l'exécution des contrats de travaux persiste: à la fin de 2025, plus de 2 400 projets de travaux publics étaient paralysés, ce qui équivalait à un investissement de plus de 67 milliards de PEN. Dans ce contexte, les marchés publics ont continué de représenter une part importante des dépenses publiques, qui se situait entre 26,3% et 30,6% pendant la période 2019-2024, avant de tomber à 20,8% en 2025.

18. Le Pérou encourage l'utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation et ainsi stimuler la production de biens, de services et de procédés de haute technologie. Des incitations fiscales et des fonds concurrentiels ont été établis à cette fin. La portée de ces initiatives reste limitée, car l'investissement dans la R&D s'élève toujours à environ 0,2% du PIB. Depuis son dernier examen, réalisé en 2019, le pays a renforcé la protection de la propriété intellectuelle. Parmi les progrès accomplis, on peut mentionner l'entrée en vigueur du règlement sur les indications géographiques et du règlement sur les spécialités traditionnelles garanties, ainsi que l'adhésion à plusieurs accords administrés par l'OMPI qui garantissent la protection des marques, des brevets et des dessins et modèles industriels. Des mesures ont également été prises pour simplifier et accélérer les procédures d'enregistrement, ce qui contribue à réduire les coûts et les délais d'obtention d'une protection, en particulier dans le cas des marques, qui constituent la forme de propriété intellectuelle la plus utilisée. Le Pérou a mis en place une modalité de passation des marchés publics permettant d'encourager la passation de marchés de biens et de services innovants, mais elle n'a pas encore été utilisée.

19. Pendant la période 2019-2025, la part de l'agriculture dans le PIB a légèrement augmenté, passant de 6,2% à 6,8%. Ce secteur joue un rôle stratégique dans l'économie et le développement social, car il s'agit d'une importante source d'emplois ruraux, notamment dans le cas de l'agriculture familiale, qui représente plus de 94% des unités agricoles et près de 63% des emplois agricoles. Parmi les principales réalisations figurent la forte croissance des exportations de produits agricoles, dont la valeur a doublé pour atteindre 14 806 millions d'USD en 2025, et l'augmentation de l'excédent commercial agricole, qui a atteint 7 505 millions d'USD. Ce dynamisme s'explique par le fait qu'aujourd'hui, des produits comme les fruits, les végétaux, le café et le cacao ont un poids beaucoup plus élevé que la moyenne mondiale dans les exportations péruviennes. En effet, le groupe des fruits et légumes a enregistré la plus forte augmentation de son avantage comparatif révélé par rapport à la moyenne globale, évinçant le secteur de la pêche et consolidant la position de leader

mondial du Pérou pour ce qui est des exportations de myrtilles, ainsi que de produits cultivés tels que le café, le cacao, le raisin et les avocats. Le secteur reste toutefois confronté à des problèmes structurels importants, parmi lesquels la faible productivité d'une grande partie de l'agriculture familiale, les niveaux élevés d'emploi informel, les limitations concernant l'accès au financement, à la technologie et aux marchés, ainsi que la vulnérabilité croissante face aux phénomènes climatiques, des facteurs qui ont eu une incidence négative sur la production agricole en 2023 et qui continuent de conditionner le développement durable du secteur. Pour répondre à ces problèmes structurels, le Pérou a renforcé ses politiques de compétitivité, de durabilité et d'inclusion au moyen de programmes de financement, d'assurance agricole, d'innovation technologique et de soutien aux femmes des communautés rurales et autochtones.

20. La pêche continue de jouer un rôle important malgré sa faible contribution au PIB (0,5% en 2025). Bien que l'avantage comparatif du secteur de la pêche se soit réduit ces dernières années, le Pérou reste parmi les principaux producteurs mondiaux dans le secteur de la pêche de capture et est le principal producteur et exportateur mondial de farine de poisson. Bien qu'elle contribue actuellement très peu au PIB du secteur de la pêche, l'aquaculture présente, quant à elle, un important potentiel de développement, et des mesures sont en train d'être prises pour encourager la production à moyen et long termes. Au cours de la période considérée, le Pérou a réaffirmé son attachement à la durabilité en assurant une gestion fondée sur des critères scientifiques, en renforçant les mécanismes de traçabilité et de contrôle et en participant à des initiatives internationales visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), y compris en acceptant l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Le secteur reste toutefois confronté à des difficultés liées à sa forte dépendance à l'égard d'un type de capture (l'anchois) et à sa vulnérabilité face aux phénomènes climatiques.

21. Dans le domaine de l'énergie, en dépit des politiques mises en œuvre pour diversifier le bouquet énergétique et de l'utilisation croissante du gaz naturel, le Pérou continue de dépendre fortement des dérivés du pétrole pour répondre à la demande d'énergie, en particulier dans le secteur des transports, et reste donc un importateur net de pétrole. Bien que le Fonds de stabilisation des prix des carburants ait permis d'amortir les fluctuations du prix international des hydrocarbures, depuis 2021, il enregistre des résultats déficitaires qui exercent des pressions sur les finances publiques. En outre, PETROPERÚ, qui est le seul fournisseur de carburants dans environ un tiers des régions du pays, bénéficie depuis 2022 d'un soutien financier; celui-ci a atteint 2 milliards d'USD en 2026, ce qui a contribué à accroître encore la pression budgétaire.

22. Les industries extractives constituent le secteur le plus important de l'économie péruvienne après les services. Leur contribution au PIB est passée de 8,2% en 2019 à 14% en 2025, du fait de l'augmentation de la production et des exportations de minéraux, en particulier du cuivre et de l'or. Ce secteur est aussi la principale source de devises du pays. Le Pérou possède parmi les plus importantes réserves mondiales de minéraux stratégiques, y compris de cuivre, d'or, d'argent et de zinc, et son avantage comparatif révélé en matière de minéraux et de métaux reste solide et stable. Bien que l'extraction de ces minéraux dépende de liaisons en amont étant donné qu'elle nécessite des intrants importés, ces produits jouent un rôle moteur dans la participation du Pérou aux chaînes de valeur mondiales présentant des liaisons en aval, puisqu'ils apportent de la valeur ajoutée aux exportations d'autres partenaires commerciaux. Néanmoins, le secteur rencontre des difficultés importantes liées à la formalisation de l'industrie minière artisanale et à petite échelle, ainsi qu'à la lutte contre les activités minières illégales. Ces dernières ont d'importantes incidences environnementales et sociales, notamment sur les communautés locales et autochtones. En outre, elles réduisent les recettes fiscales, affectent la durabilité et la réputation internationale des chaînes d'approvisionnement minières péruviennes et peuvent décourager l'investissement étranger direct (IED), ce secteur représentant une part importante des flux d'investissement. Dans le domaine de l'environnement, le Pérou a déployé des efforts importants pour renforcer le cadre réglementaire et les prescriptions environnementales visant l'activité minière, dans le but de promouvoir une exploitation plus durable. Néanmoins, les activités minières informelles et illégales continuent de poser un défi de taille.

23. Le secteur manufacturier péruvien présente des possibilités de croissance en ce qui concerne les activités à plus forte valeur ajoutée liées à l'agro-industrie et à la transformation des ressources minérales. Les initiatives de politique visant à promouvoir la diversification de la production, à améliorer les infrastructures et à encourager l'innovation pourraient contribuer à renforcer la compétitivité du secteur. Néanmoins, la concrétisation de ce potentiel dépendra de la mesure dans laquelle le pays parviendra à diminuer l'informalité, à combler les lacunes en matière

d'infrastructures et de capacités, à améliorer l'environnement réglementaire et à accroître la productivité des entreprises.

24. Dans le secteur des services, les perspectives d'expansion sont favorables dans des domaines comme les services numériques, les services aux entreprises, la logistique, les services financiers et le tourisme. Pour pouvoir tirer parti de ces possibilités, il conviendra de poursuivre les réformes visant à améliorer la connectivité numérique, le capital humain et le cadre réglementaire applicable aux services. De même, la simplification administrative, l'accroissement de la concurrence dans certains segments et le renforcement de la sécurité juridique contribueraient à stimuler l'investissement et à favoriser une croissance plus dynamique du secteur.

25. En matière de politique commerciale, le Pérou a globalement maintenu un cadre relativement stable et des droits peu élevés durant la période considérée, mais il existe encore des domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées, en particulier en ce qui concerne la transparence des mesures non tarifaires et de certains impôts intérieurs, comme l'impôt sélectif à la consommation (ISC), dont la structure semble encore conférer un traitement favorable au pisco. De même, le régime d'incitations pourrait être soumis à des évaluations périodiques afin de déterminer l'efficacité des mesures et d'éliminer les mécanismes qui ne sont pas utilisés ou n'ont pas donné de résultats significatifs. S'agissant des marchés publics, malgré les réformes engagées pendant la période considérée, le régime reste complexe et pourrait bénéficier d'une plus grande simplification. Enfin, des difficultés liées au niveau de concurrence subsistent dans divers secteurs de l'économie, ce qui pourrait limiter l'efficacité des marchés et nuire à la capacité des entreprises d'entrer en concurrence dans des conditions égales.

26. Entre 2019 et 2026, l'ouverture commerciale a permis d'importants progrès en ce qui concerne l'intégration internationale, la croissance des exportations et la diversification des exportations de produits agricoles. Ces exportations ont en partie été favorisées par des incitations fiscales (comme l'exonération de l'impôt sur le revenu) qui ont une justification historique, étant donné que le secteur était auparavant considéré comme une industrie naissante. Les exportations de produits agricoles présentant aujourd'hui de très bons résultats et une forte concentration, il convient de déterminer si les gains obtenus ont bénéficié à l'ensemble de la population dans la mesure attendue. Par ailleurs, les industries extractives restent le principal secteur d'exportation et le pilier de l'économie, ce qui explique en grande partie les résultats positifs de l'économie, ceux-ci étant liés à la hausse des prix internationaux des minéraux, qui a fait augmenter la valeur des exportations et a amélioré les recettes budgétaires. De fait, la contribution du secteur aux recettes publiques a doublé depuis 2019, atteignant 0,7% en 2024 (dernières données disponibles). Il est donc important de remédier au problème des activités minières informelles et illégales; en effet, en plus de soustraire des ressources financières à l'État, elles menacent l'environnement ainsi que les communautés autochtones de l'Amazonie qui préservent et encouragent la biodiversité agricole.

27. Bien que la stabilité de l'environnement macroéconomique ait permis de renforcer l'intégration du pays dans le commerce international, l'économie péruvienne, qui a affiché une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 1,7% pendant la période 2019-2025, semble avoir progressé en deçà de son potentiel; en effet, la Banque centrale de réserve du Pérou et le Ministère de l'économie et des finances prévoient une croissance potentielle de 3,2% en 2026. Les résultats enregistrés pendant la période 2019-2025 ont été freinés par l'incertitude politique, l'insécurité et les conflits sociaux et environnementaux, y compris ceux associés au phénomène El Niño, des facteurs qui ont contribué à détériorer la perception du risque pays. De même, des lacunes subsistent au niveau des infrastructures, de l'innovation et du capital humain, ce qui complique le développement d'activités à plus forte intensité de technologie et limite les possibilités d'avancer vers une intégration internationale fondée sur des produits et des services à plus forte valeur ajoutée, l'un des principaux objectifs de la politique commerciale péruvienne.

28. Afin de poursuivre le développement économique, il faudra donc consolider la stabilité macroéconomique, tout en préservant la durabilité des finances publiques et en menant des réformes visant à renforcer la gouvernance et les institutions publiques, y compris le Contrôleur général de la République et les organismes chargés de la politique de la concurrence, comme l'INDECOPI. Il faudra aussi accroître l'investissement et améliorer la qualité des services publics, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures, dans le but de renforcer le capital humain, de promouvoir l'innovation et d'accélérer la transformation numérique, afin d'asseoir ainsi les bases d'une économie plus compétitive.